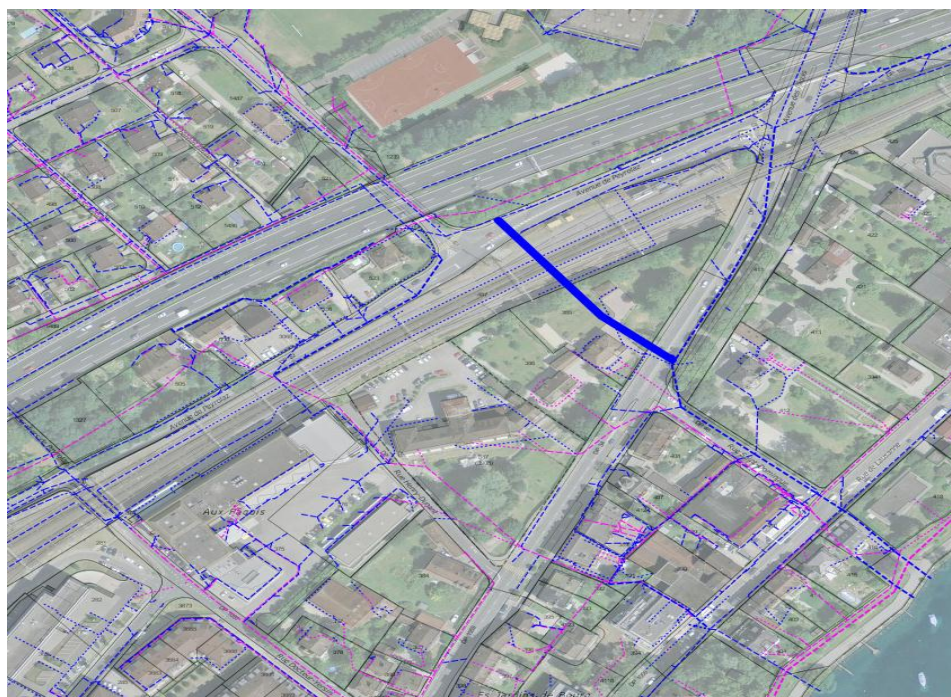


N° 46/11.15

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 795'000.00 POUR LA CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES ENTRE L'AVENUE DE PEYROLAZ ET LA RUE SAINT-DOMINGUE



Direction des infrastructures, énergies et espaces publics

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 11 novembre 2015.

Première séance de commission : jeudi 19 novembre 2015, à 18h30, à la salle Henri-Perregaux, 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville.

TABLE DES MATIERES

1	PREAMBULE	3
2	CONTEXTE ACTUEL	3
3	ASPECTS TECHNIQUES	4
4	ASPECTS FINANCIERS	5
	4.1 Aspect financier des travaux	5
	4.2 Amortissement de l'investissement.....	6
	4.3 Tableau financier.....	6
5	CONCLUSION	7

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

L'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a mis en évidence des problèmes de fonctionnement hydraulique du réseau d'évacuation des eaux entre le Nord de la Commune et le lac. Le collecteur d'eaux claires reliant l'avenue de Vertou au lac, par l'avenue de Peyrolaz, l'avenue des Pâquis et la rue Saint-Domingue fait partie des ouvrages défectueux, et plus particulièrement des ouvrages dont la capacité hydraulique n'est pas suffisante pour assurer l'évacuation des eaux de pluie lors d'orages importants. Les répercussions de ce phénomène sont multiples, la plus visible étant les inondations du carrefour de l'entrée de l'autoroute Morges-Est.

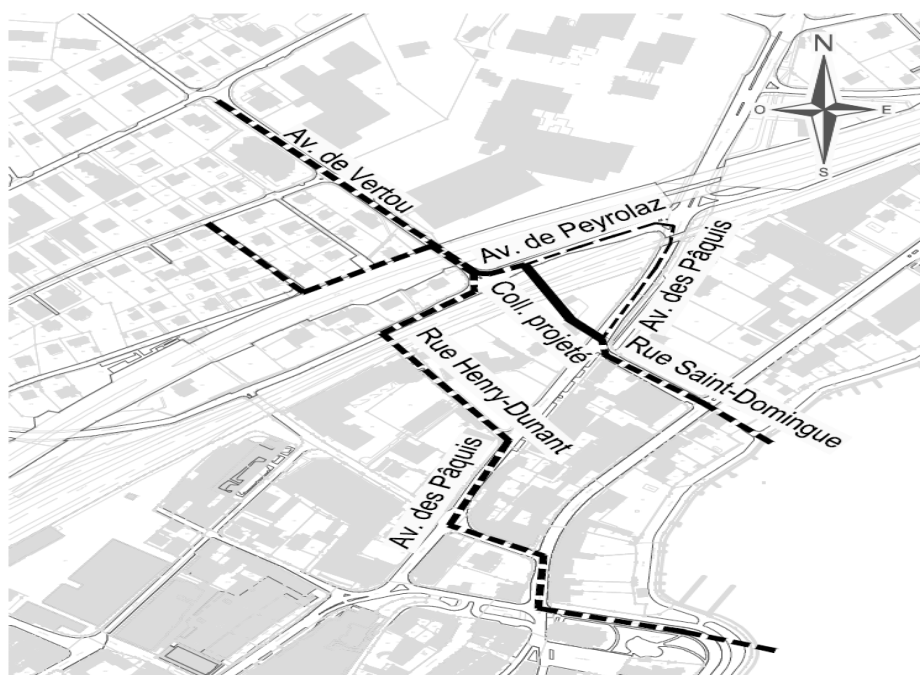
2 CONTEXTE ACTUEL

Les locaux actuels de Police Région Morges (PRM) ne répondent plus aux normes. Une solution se profile dans un bâtiment qui sera construit à l'avenue des Pâquis 27, à proximité du passage inférieur de l'avenue des Pâquis, en-dessous des voies CFF. Ce bâtiment, au bénéfice d'un permis de construire, est projeté sur l'emplacement prévu du tracé de la nouvelle canalisation d'eaux claires reliant directement l'avenue de Vertou à la rue Saint-Domingue.

Une rapide étude a permis de confirmer la faisabilité de cette nouvelle canalisation passant sous les voies CFF et le bâtiment projeté. Ce tracé, très favorable sous l'aspect de l'hydraulique, permettrait aussi une économie substantielle sur la variante qui consisterait à entièrement reconstruire les collecteurs existants sous l'avenue de Peyrolaz et l'avenue des Pâquis.

Des contacts pris avec le propriétaire de la parcelle et avec ses mandataires ingénieurs et architectes ont permis d'aboutir à un projet accepté par les deux parties. Une convention en cours d'élaboration en règlera les modalités d'exécution et fixera les conditions d'inscription au Registre foncier d'une servitude de passage. Le projet est également entre les mains des CFF pour vérification et autorisation.

La canalisation que nous projetons fait partie du concept hydraulique global d'évacuation des eaux pluviales du secteur chemin de Bellevue, avenue de Vertou et avenue de Peyrolaz en direction du lac. L'autre branche importante de ce réseau est une canalisation présentant les mêmes caractéristiques, à construire sur la rue Henry-Dunant.



Ce concept est prévu au plan des investissements sous le N° 2675 et l'appellation "Avenue des Pâquis, rue Henry-Dunant, avenue de Peyrolaz, avenue de Vertou, rue Saint-Dominique, réfection des collecteurs et des infrastructures". Ce projet était planifié en 2017 et 2018 en priorité B. L'opportunité se présente de réaliser une variante techniquement et financièrement favorable sous les voies CFF et à travers la parcelle N° 385. Elle est tributaire de notre capacité à agir rapidement et sans perturber la construction de l'immeuble qui abritera les services de Police Région Morges.

3 ASPECTS TECHNIQUES

La réalisation du collecteur nécessitera l'engagement de moyens exceptionnels. Sous les voies CFF, la construction se fera par fonçage de tuyaux en béton armé, en mettant en œuvre la technique du pousse-tube ou d'un micro-tunnelier. Le tuyau aura un diamètre intérieur de 500 mm. La profondeur sous les voies CFF sera au minimum de 4,50 mètres. Une cellule depuis laquelle seront poussés les tubes sera creusée et blindée en bordure du domaine CFF, sur la parcelle N° 385. La cellule de réception sera réalisée sur l'avenue de Peyrolaz. L'étude de cette partie d'ouvrage, l'élaboration du projet d'exécution et la direction des travaux seront confiées à un bureau spécialisé dans les domaines de la géotechnique et des travaux spéciaux. Des mesures seront effectuées par un géomètre pour orienter la poussée du tube, et les voies du chemin de fer seront contrôlées par nivellement de précision durant l'opération.

Le tronçon de collecteur situé à l'aval des voies CFF, jusqu'à la rue Saint-Dominique, passera d'abord sous le futur bâtiment, puis à travers la parcelle N° 385 et l'avenue des Pâquis. Ces travaux se réaliseront de manière traditionnelle en fouille ouverte. Le tuyau aura un diamètre intérieur de 700 mm et sa profondeur sera comprise entre 2,80 et 6,00 mètres sous le terrain naturel actuel. L'étude de cette partie d'ouvrage, l'élaboration du projet d'exécution et la direction des travaux seront réalisées par notre service technique. Une étroite collaboration est indispensable avec l'architecte et l'ingénieur en charge de la construction du bâtiment, tant sur le plan technique que pour coordonner les interventions des entreprises et ne pas retarder la phase du gros œuvre de l'immeuble. A cette fin, la construction de notre canalisation est prévue en février et mars prochains.

4 ASPECTS FINANCIERS

4.1 Aspect financier des travaux

Le coût de réalisation de l'ouvrage se présente de la manière suivante :

	<i>Montants TTC</i>
<i>Honoraires et prestations de services</i>	<i>119'500.00</i>
Ingénieur civil	
Etude du projet de pousse-tube ou micro-tunnelier, appel d'offres et direction des travaux spéciaux	45'000.00
Ingénieur structure	
Etudes spécifiques pour le passage sous le futur bâtiment	3'000.00
CFF infrastructures	
Prestations des CFF pour le contrôle du projet, l'établissement de la convention, la surveillance, les frais de ralentissement et de protecteur	30'000.00
Géomètre	
Contrôles des voies CFF, implantation et contrôle de l'axe de tir	33'500.00
Frais divers	
Assurance, expertise, publications, informations	8'000.00
<i>Travaux</i>	<i>675'500.00</i>
Canalisations, travaux de génie civil et contrôles	
Travaux spéciaux, pousse-tube ou micro-tunnelier	290'000.00
Canalisation en fouille ouverte	336'000.00
Participation aux frais d'adaptation des fondations du bâtiment	25'000.00
Route	
Signalisation de chantier et réfection des marquages après travaux	5'000.00
Imprévus	
Imprévus sur travaux environ 3%	19'500.00
TOTAL TVA 8% comprise	<u>795'000.00</u>

La direction générale du projet et la coordination des différents intervenants seront assurées par les services techniques communaux. Ces mêmes services techniques, qui ont déjà réalisé l'avant-projet, assumeront aussi le projet d'exécution et la direction des travaux de la partie en fouille ouverte du chantier.

L'engagement des ressources internes est ainsi estimé à CHF 55'000.00.

4.2 Amortissement de l'investissement

La Commune de Morges dispose comptablement dans son bilan, au chapitre 928 "Financements spéciaux et fonds de réserve", du fonds alimenté par les recettes affectées N° 9280.02 "Épuration des eaux et collecteurs d'égouts". Le montant de ce fonds s'élevait à CHF 12'232'899.31 au 31 décembre 2014.

La Municipalité propose au Conseil communal d'amortir la totalité de cet investissement par prélèvement dans ledit fonds.

4.3 Tableau financier

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2015	2016	2017	2018	2019
						et suivants
Dépenses	795'000		420'000	325'000	50'000	
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	795'000		420'000	325'000	50'000	
Total investissements	-	-	-	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissements	20
Année début de l'amortissement	2017
Année bouclage du préavis	2018
Taux d'intérêt au 31.12.2013	1.78%

	2015	2016	2017	2018	2019
	et suivants				
Charge d'intérêts	-	7'429	7'429	7'429	7'429
Charge d'amortissement	-	-	-	-	-
Autres charges	<i>Chapitre</i>				
Recettes	<i>Chapitre</i>				
Total fonctionnement	-	7'429	7'429	7'429	7'429

Un montant de CHF 3'800'000.00 figure au plan des investissements 2017, en priorité B, sous la rubrique "Avenue des Pâquis, rue Henry-Dunant, avenue de Peyrolaz, avenue de Vertou, rue Saint-Domingue, réfection des collecteurs et des infrastructures". Cette demande de crédit représente la première étape du concept global d'évacuation des eaux pluviales de ce secteur.

Cette réalisation n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 795'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux claires entre l'avenue de Peyrolaz et la rue Saint-Domingue;
2. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de CHF 795'000.00 au fonds N° 9280.02 " Epuración des eaux et collecteurs d'égouts ".

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2015.

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella